



## 2 Editorial Besoin de cohérence Robert Cramer



## 3 La maison de l'Amandolier: chronique d'une mort annoncée Suzanne Kathari



## 4 Le temple de Châtelaine en péril: analyse d'une infortune Lionel Spicher

## 5 Pont de Carouge: plus ça change, plus c'est la même chose

### Question

Michel Brun



## 6 Lectures Jean-Pierre Lewerer

### Visites et conférences

# Chemin de Pinchat 21, un ensemble 1900 condamné

Le patrimoine genevois des villas 1900, âge d'or du genre, disparaît d'année en année, rogné par l'extension de la ville sur sa périphérie. Il en va de même d'un type de bâtiments apparenté, pensionnats, cliniques, pouponnières inscrits dans la même trame verdoyante.



Chemin de Pinchat 21: l'ancien Asile des convalescents et sa loge, aujourd'hui occupés par une crèche.

Le cas de la crèche de Pinchat, chemin de Pinchat n° 21, ancien Asile des convalescents construit en 1898 par Adrien Peyrot pour le docteur Edouard Martin du Pan en style néo-normand, est à cet égard caractéristique. Le bâtiment et sa loge de concierge ont été recensés avec une valeur de classement, dûment exigée par la CMNS<sup>1</sup>. Pourtant, ils n'ont été ni classés ni même inscrits à l'inventaire. Maintenant ils sont condamnés à la démolition par le projet de deux immeubles, abritant l'un la crèche qui passerait de 50 à 90 places, l'autre 110 logements étudiants, le tout cofinancé par la Fondation Hans Wilsdorf. Les besoins ne sont pas contestables et un tel don ne se refuse pas! La Ville de Carouge, qui subventionne la crèche, l'a accepté. Les autorisations seront délivrées. La disparition d'un spécimen aussi remarquable et représentatif du patrimoine architectural est irrémédiable!

### L'ancien Asile des convalescents

Entre 1880 et 1914, le développement des transports urbains modernes réduisit la distance entre ville et campagne. De Grange-Canal à Pinchat, en passant par le Clos-Belmont, Florissant, Miremont, les Crêts de Champel, s'établit autour de la ville, sur la rive gauche, une vaste zone d'agréables villas familiales enfoncées dans la verdure. Cet essor pavillonnaire se produisit aussi sur la rive droite, mais de manière relativement plus modeste. Guillaume Fatio s'en réjouissait au lendemain de l'Exposition nationale: «Notre canton tout entier,

grâce aux nombreux moyens de transports qui le sillonnent de toute part, est destiné à devenir un vrai parc de villas»<sup>2</sup>. Il est juste de parler pour cette période d'un âge d'or des villas, par l'importance de la demande, l'engouement des architectes, le climat d'émulation stylistique – les styles s'affichant chacun avec son identité bien marquée, nationale, régionale, parisienne, italianisante, classicisante, médiévalisante –, les concours de villas<sup>3</sup> et les publications<sup>4</sup>, sans compter l'emprunt de leurs formes pour les pensions, cliniques, pouponnières et autres établissements d'utilité publique.

L'ancien Asile des convalescents de Pinchat traduit parfaitement cette atmosphère. Son architecte, Adrien Peyrot (1856-1918), sorti de l'École des Beaux-arts de Paris, s'est illustré dans les pavillons de l'Exposition nationale, la construction du Passage des Lions (rue de la Confédération n° 5), de la Maternité (rue Alcide-Jentzer n° 20), de l'école des Crêts au Petit-Saconnex (chemin Colladon n° 1), ou encore de villas somptueuses, hélas presque toutes démolies. Une maison principale au milieu d'un parc articulée par deux volumes perpendiculaires, le plus haut affichant deux pignons sous un toit à demi-croupe, le plus bas des lucarnes fortement découpées dans un toit à trois pans. Une dépendance rectangulaire à l'entrée de la propriété, à l'image des loges des propriétés bourgeoises. Un style pittoresque, avec un rez-de-chaussée de gros moellons rustiqués de calcaire blanc, un étage

et des combles en colombages, des encadrements de briques rouges et des toits d'ardoises noires. Le style néo-normand doit être ici compris comme une réminiscence des architectures balnéaires, signifiant la fonction d'asile d'un bâtiment destiné à recevoir des enfants convalescents dans un cadre et un climat propices à leur guérison.

Dans le bon air de Pinchat, et dans cette architecture de bord de mer, l'établissement primitif recevait en effet principalement des enfants atteints de tuberculose osseuse. Il devint par la suite une clinique orthopédique, puis, à la mort de son fondateur, «Clinique de nourrissons Fondation Docteur Edouard Martin» dotée d'une école de nurses, enfin plus récemment une crèche<sup>5</sup>. Des transformations successives, en 1924, 1948-1949, 1978-1980, ont altéré les dispositions intérieures d'origine et créé des extensions, sans toutefois toucher à l'enveloppe extérieure des bâtiments<sup>6</sup>.

Les architectures vernaculaires très en vogue autour de 1900 ont, pour la majorité d'entre elles, été démolies, ou tellement dénaturées qu'elles ne sont plus reconnaissables: colombages cachés sous les enduits, façades en pierres apparentes dissimulées sous des crépis, toitures remodelées et simplifiées, lucarnes transformées, maisons agrandies selon les besoins des propriétaires. Peu d'entre elles

Erica Deuber Ziegler  
Cecilia Maurice de Silva

suite en page 2



## Chemin de Pinchat 21, un ensemble 1900 condamné

suite de la première page

sont aussi bien préservées que l'ensemble chemin de Pinchat n°21, puisque ce dernier a conservé à la fois les deux entités qui le constituent, une affectation proche de celle d'origine, son jardin dans sa configuration première et l'enveloppe extérieure des deux maisons.

### La démolition: un choix politique

Dès 2008-2009, la crèche de Pinchat, propriété de la Fondation Dr Edouard Martin & Valentin Rothgeb, avait fait l'objet d'un projet visant à augmenter sa capacité d'accueil. Soutenue par la commune de Carouge, la Fondation avait organisé un concours d'architecture dans lequel un projet lauréat avait été désigné, mais, faute de financement, ce projet avait été abandonné.

La Fondation s'est alors adressée à la Fondation Hans Wilsdorf pour financer un nouveau projet. Celui-ci, qui comprend deux immeubles barres en V de 4 étages sur rez-de-chaussée, a motivé en 2013 une requête en modification de zone<sup>7</sup>, entraînant à son tour la commande par l'Office du patrimoine et des sites d'une étude des lieux à l'historienne des monuments<sup>8</sup>. La valeur de conservation attribuée à la maison principale et à sa dépendance a été confirmée par cette étude qui a recommandé la protection effective des deux bâtiments. Mais la volonté de préserver cet ensemble a cédé à l'irrésistible attrait du projet sponsorisé.

### Le recensement architectural: un outil de surveillance et de protection efficace ?

C'est à l'INSA *Inventar der neueren Schweizer Architektur 1850-1920*<sup>9</sup>, initié par la Société d'histoire de l'art en Suisse, que l'on

doit, en 1982, le premier effort systématique de mise en valeur de l'architecture de cette période. Le chapitre «Genève»<sup>10</sup> mentionne, pour le chemin de Pinchat, l'ancien Asile de convalescents et sa loge de concierge (n°21), la villa avec atelier de peintre construite en 1883-1884 par Marc Adolphe Potter pour son propre usage (n°24) et la Maison des orphelines construite vers 1910 par Garcin & Bizot pour l'Hospice général de Genève (n°22).

En 1976, la modification de la Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) avait ajouté à la mesure de classement contenue dans la loi de 1920 une mesure de protection supplémentaire: l'inscription à l'inventaire destinée à assurer une surveillance en cas de menace de démolition. Cette mesure fut renforcée en 2002 par l'inscription dans la loi de l'obligation du maintien des bâtiments portés à l'inventaire.

Il fallait, pour appliquer la loi, recenser l'architecture du canton, attribuer une valeur aux bâtiments et faire ratifier ces valeurs par la CMNS (valeurs échelonnées de 1=valeur de classement absolue à 7=dépare le site; plus tard, valeurs exprimées en couleurs, de rouge=valeur de classement à jaune=à documenter en cas de démolition). Il fallait ensuite procéder à l'inscription à l'inventaire des bâtiments à surveiller/après 2002 à maintenir. A l'heure qu'il est, le recensement architectural du canton commencé en 1977, il y a bientôt 40 ans, n'est toujours pas achevé.

Le secteur de Pinchat a fait l'objet d'un premier relevé dans le cadre du recensement de Carouge diligenté en 1982 par le Service des monuments et des sites (SMS)<sup>11</sup>. Résultats: pour le chemin de Pinchat, il néglige le n°21 et attribue respectivement au n°24, villa et atelier Potter, la valeur 3 et au n°22, Maison des orphelines, la valeur 5. Il ajoute

à ces bâtiments des alentours de 1900 deux autres bâtiments plus anciens avec la valeur 4+: chemin Fillon n°3, domaine Fillon constitué dans la 2<sup>e</sup> moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle avec une villa des années 1840, et chemin de Pinchat n°16, villa classique des années 1780 déplacée au début du XX<sup>e</sup> siècle de Cognoy vers Pinchat.

Heureusement, le recensement beaucoup plus fin du secteur de Pinchat effectué en 1991 sous mandat du SMS par les architectes Mitti et Leonelli analyse brièvement toutes les constructions, faisant ressortir l'intérêt particulier de neuf d'entre elles: chemin de Pinchat n°8 (orange), 9 (orange), 14 (orange), 16 (orange), 21 (rouge), 22 (orange) et 24 (rouge), chemin Fillon n°1 (rouge) et 3 (rouge)<sup>12</sup>. C'est en ratifiant ces valeurs que la CMNS a fait passer expressément en rouge la maison qui nous occupe chemin de Pinchat n°21 et les maisons néoclassiques chemin Fillon n°1 et 3. Mais seules deux procédures d'inscription à l'inventaire ont alors été ouvertes: pour l'ancienne Maison des orphelines chemin de Pinchat n°22 (procédure explicitement suspendue, l'Université de Genève, propriétaire, souhaitant densifier la parcelle) et pour la villa-atelier Potter, chemin de Pinchat n°24 (procédure qui n'a toujours pas abouti).

### L'inégalité des bâtiments devant la loi

Force est de constater que des bâtiments jugés de valeur équivalente sont inégaux devant la loi, soit parce que le contexte, comme ici à Pinchat, ne leur est pas favorable, soit que le recensement n'a pas encore été fait, soit que les critères d'évaluation changent avec la culture du temps, des recenseurs et des membres de la CMNS, soit encore que le recensement ayant été réalisé, les inscriptions à l'inventaire n'ont pas suivi. Cette dernière anomalie est dénoncée depuis longtemps par la CMNS qui demande aussi une mise à jour périodique des valeurs<sup>14</sup>. Quand surgit une demande d'autorisation de construire sur un objet digne d'être protégé mais non inscrit à l'inventaire, le SMS doit ouvrir une procédure de mise à l'inventaire. L'usage de cette pratique prévue à l'article 4 de la LPMNS amène une nouvelle situation d'inégalité de traitement dans la mesure où la mise à l'inventaire d'un objet concerné par une simple demande en autorisation de construire peut engendrer des délais allant jusqu'à 18 mois. Et lorsque des pressions s'exercent pour faire passer en force un projet de démolition, le SMS s'avère impuissant.

L'expérience montre aussi, sur des objets de valeur équivalente, des traitements très différents. Quelques exemples, malgré les interventions des associations de sauvegarde ou grâce à elles: démolition de la clinique Bois-Gentil, route de Malagnou n°28-30, démolition du pensionnat de la Fondation Armenia, chemin du Velours n°22, conservation et classement de la villa Coppier-Defer, route de Drize n°2-4, conservation et relookage de la villa Camoletti pour l'Union interparlementaire, chemin du Pommier n°5.

L'exemple déjà ancien de conservation de la villa Edelstein, route de Florissant/Chemin Rieu n°17, après un incendie qui a anéanti une partie significative de son décor et au terme d'une procédure judiciaire qui a occupé toutes les années 1980, est emblématique de la position qui devrait être adoptée: la conservation de cet objet patrimonial sur une parcelle réduite a pu être assurée par son classement et par la construction d'immeubles qui ont dû adapter leur assise à la survie de la villa. L'objet maintenu par la volonté de la CMNS et du chef du Département des travaux publics est devenu un élément structurant du projet d'aménagement urbain.

Contrairement à ce dernier cas exemplaire, où l'intégration de l'objet dans un projet global a permis de conserver un objet patrimonial de grand intérêt dans un espace urbain qu'il qualifie, les promoteurs du projet chemin de Pinchat n°21 n'ont pas voulu prendre en compte la valeur de classement reconnue des bâtiments et démoliront sans autre forme de procès la maison et sa dépendance.

### Comment concilier urbanisation et conservation ponctuelle ?

En tout état de cause, il n'est pas question de vouloir tout conserver, et à tout prix, mais bien d'effectuer une pesée d'intérêts entre l'objet patrimonial et son projet de remplacement.

Ce principe impose à l'évidence de travailler en amont des projets et en manifestant, en lieu et place de la réactivité actuelle aux pressions, une volonté politique de conservation plus déterminée. Une telle démarche n'a rien d'utopique, de nombreuses villes, en Suisse et ailleurs, la préconisent et se félicitent de l'heureuse réussite des nouveaux quartiers qui en découlent<sup>15</sup>.

Le cas des secteurs du chemin de Pinchat et de la route de Drize, sur la commune de Carouge, gagnés par une urbanisation croissante et par des besoins en logements et en équipements socioculturels, mérite assurément analyse. On reviendra sur la route de Drize dans un prochain numéro d'Alerte. Les objets singuliers mis en avant avec valeurs de classement et d'inscription à l'inventaire peuvent ou non faire l'objet d'une procédure de classement ou d'inscription. Pendant ce temps, parcelle par parcelle, PLQ par PLQ, l'urbanisation se poursuit dans leur voisinage sans plan d'ensemble cohérent et ces objets de grande valeur se retrouvent isolés, parfois sur des parcelles restreintes, dans un environnement désenchanté: des campagnes saccagées entrecoupées de barres d'immeubles d'une autre échelle.

Il faudrait en tous cas pratiquer un urbanisme plus imprégné de culture. On voit bien que plus l'analyse est fine, plus la connaissance augmente, plus la justification de la préservation s'accroît. Cela se vérifie dans le temps, mais aussi selon le degré de culture des intervenants. Lorsque s'est développé le projet de démolition de la crèche de Pinchat, a-t-on suffisamment réfléchi au préalable au bénéfice de la préservation d'un tel ensemble, à la perte qui résulterait de sa démolition? A-t-on seulement une idée de la manière dont se poursuivra l'urbanisation le long du chemin de Pinchat?

Cette question souligne le problème d'une croissance urbaine qui n'intègre pas le paramètre patrimonial dans le processus de projet. A quoi auront servi, à Pinchat, toutes les études et les recensements portant sur le secteur? Indiscutablement, l'esprit de la loi n'a pas été respecté.

Erica Deuber Ziegler  
Cecilia Maurice de Silva

<sup>1</sup> « Rapport de visite, Carouge. Secteur Pinchat. Recensement architectural », DTP, CMNS, 3 septembre 1991.

<sup>2</sup> *La campagne genevoise d'après la nature*, ill. par Frédéric Boissonnas, Genève, 1899, p. 101.

<sup>3</sup> Tel celui organisé en 1907-1908 par l'Association des intérêts de Genève.

<sup>4</sup> Telle celle d'Henry Baudin, *Villas et maisons de campagne en Suisse*, Genève, 1909.

<sup>5</sup> Depuis 1970, Fondation Edouard Martin & Valentin Rothgeb.

<sup>6</sup> Renseignements aimablement transmis par Babina Chaillot Calame, historienne des monuments, « Rapport de visite. Notice historique. Crèche de Pinchat. 21 ch. de Pinchat », Département de l'urbanisme, Office du patrimoine et des sites, Service des monuments et des sites, 1<sup>er</sup> février 2013.

<sup>7</sup> Déclassement en zone 4A et zone de bois et forêts.

<sup>8</sup> Voir note 6.

<sup>9</sup> Vol. 4, « Delémont, Frauenfeld, Genève, Glarus », publié par la Société d'histoire de l'art en Suisse, Berne, 1982.

<sup>10</sup> Chapitre assuré par Gilles Barbey, Armand Brulhart, Georg Germann et Jacques Gubler.

<sup>11</sup> Fiches des recenseurs Chuat et Ciaicovschi, mars 1982.

<sup>12</sup> DTP-Service des monuments et sites. Recensement architectural du canton de Genève. Secteur: Pinchat, Mitti et Leonelli, architectes, 15 octobre 1991.

<sup>13</sup> Le domaine Fillon est par ailleurs enregistré dans l'inventaire en cours des Grands domaines du canton de Genève, réalisé par Christine Amsler, sous mandat de l'Office des monuments et des sites.

<sup>14</sup> Voir CMNS, *Rapport de législation 2002-2006*, p. 63, et CMNS, *Rapport de législation 2006-2010*, p. 14-15.

<sup>15</sup> Ainsi, le Prix Wakker 2014 est décerné à la Ville d'Aarau, en particulier pour ses stratégies de densification urbaines différenciées, en harmonie avec les caractéristiques propres aux différents quartiers. Des secteurs historiques et des espaces verts ont pu être sauvés ou revalorisés, contribuant de manière décisive à la qualité de l'espace public.

## Besoin de cohérence

Chemin de Pinchat 21, maison de l'Amandolier, temple de Châtelaine... Trois objets de notre patrimoine qui auraient mérité d'être protégés. Trois objets de notre patrimoine qui ont été distingués, recensés puis promis à la démolition à la suite d'une série d'interventions contradictoires.

Ce numéro d'Alerte invite à mieux connaître ces belles demeures 1900 et ce lieu de culte contemporain. Ce numéro d'Alerte invite aussi à une réflexion sur les avatars de la protection du patrimoine. Nos rédacteurs insistent tous sur ce point: tout ne doit pas être protégé mais il faut de la cohérence dans les décisions prises et du suivi dans leur application. On est hélas loin du compte!

C'est une raison de plus de se préoccuper du pont de Carouge. Ouvrage vénérable

qui a fêté son bicentenaire, il est promis à une prochaine restauration. Les qualités de ce monument sont bien connues et préoccupent de longue date les amis de l'histoire, de l'architecture et de l'urbanisme. On peut cependant craindre, au vu des expériences malheureuses déjà faites, que ces qualités ne suffiront pas à elles seules à le préserver. Patrimoine suisse Genève sera particulièrement attentive à ce dossier.

Et pour continuer à développer notre goût et nos connaissances, *Alerte* vous propose un magnifique programme de visites et une lecture propre à faire rêver à l'abri des intempéries. Découvrons l'histoire des serres et de leur étrange beauté.

Robert Cramer

Président de Patrimoine suisse Genève

## Soutenez nos activités

par un don ou en devenant membre souscripteur par une cotisation annuelle de soutien. Patrimoine suisse Genève est une organisation à but idéal, sans but lucratif et reconnue d'intérêt public. Fondée en 1907, elle compte 950 membres. Elle s'engage dans le domaine de la culture architecturale, pour préserver le patrimoine bâti de différentes époques et encourager une architecture moderne de qualité dans le cadre de nouveaux projets.

Compte postal 12-5790-2 Patrimoine suisse Genève

# La maison de l'Amandolier : chronique d'une mort annoncée

En sortant de Genève, angle route de Chêne et avenue de l'Amandolier, se cachait encore il y a peu une belle au bois dormant : une remarquable villa construite en 1898, à la parisienne, avec décors sculptés, pilastres, porche, véranda et toiture d'ardoises à la Mansart. Le tout retranché derrière un mur d'enceinte en pierre surmonté d'une grille en ferronnerie, un portail ouvragé et une intense végétation. Il fallait une petite dose de curiosité pour tenter de voir la belle, mais beaucoup tournaient la tête en la cherchant, comme si chacun se rassurait de sa présence : elle faisait partie intégrante du paysage du haut des Eaux-Vives, comme oubliée du temps. Elle semblait éternelle.

Hélas, après un siècle d'existence, cette belle bâtisse, devenue une charge financière trop lourde pour son propriétaire et ne bénéficiant d'aucune protection patrimoniale, a été purement et simplement rasée. La nouvelle propriétaire demande l'autorisation de démolir le 5 novembre 2008. Elle l'obtient trois ans plus tard, le 19 octobre 2011<sup>1</sup>. Pas de mobilisation pour sauver l'édifice, pas d'opposition. La maison tombe sous les pioches des démolisseurs dès le mois d'avril 2013. Excepté la structure de la véranda, tous les matériaux récupérables orneront des bâtiments hors de Genève : en France et aux Etats-Unis.

L'opinion publique, impuissante, s'interroge, s'indigne. Un tagueur inscrit sur la palissade du chantier «Genève détruit», deux mots lourds de sens prenant à contre-pied l'orgueilleux «Ici, Genève construit». La disparition de la maison de l'Amandolier est un signal fort. Les nombreuses démolitions autorisées ces cinquante dernières années, dont de belles «gaffes», ne suffisent pas à sensibiliser nos politiques et la destruction de tout un patrimoine ancien se poursuit. Mais est-il possible d'échapper à cet engrenage ?

## Premier coup de pioche

L'article consacré dans ce numéro d'Alerte à la démolition de la crèche de Pinchat évoque la question du recensement architectural du canton de Genève, des valeurs qu'il attribue aux bâtiments et des limites de son utilisation pour protéger le patrimoine. Créé en 1977, le Service des monuments et des sites (SMS) commence, entre 1977 et 1991, par faire recenser et évaluer les bâtiments des villages et des hameaux du canton pour passer ensuite à ceux de la périphérie urbaine. Le recensement du secteur Belmont, où se situait la maison qui nous occupe, est réalisé par le bureau d'architectes Squadra<sup>2</sup>. La fiche concernant la villa disparue, incroyablement concise, ne dit rien de sa valeur. Dans un rapport de visite pour le moins laconique de la Commission des monuments de la nature et des sites (CMNS) du 11 janvier 1991<sup>3</sup>, elle est jugée «nettement moins intéressante» que certaines de ses voisines de la rue Agasse.

La partie nord du jardin, cependant, agrémentée de deux bassins d'ornement à l'italienne, mais surtout de grands arbres d'essences variées (cèdre, noyer, marronnier, charmes, sapin, érables, bouleau, prunier, acacias), est reconnue comme un élément caractéristique du paysage selon les articles 1, 35 et 36 de la LPMNS.

La CMNS, qui doit approuver le recensement, demande dans son préavis du 16 janvier 1991 que le bâtiment passe en couleur jaune, équivalant à «bâtiment à documenter en cas de démolition». Premier coup de pioche.

## Deuxième coup de pioche

Le propriétaire, sans doute fatigué par une trop lourde charge, affaibli par la pression qui s'exerce continuellement sur lui, cerné par l'inevitable urbanisation et soucieux de l'avenir, commence à considérer le projet de valoriser son bien. Le 18 octobre 2005, il dépose une demande de renseignements en vue de réaliser une nouvelle construction impliquant la démolition de la maison. La demande circule dans la dizaine de services compétents autorisés à émettre un préavis.

Le 9 novembre suivant, la CMNS émet un préavis réservé : elle s'interroge «sur les consé-



Etat de la démolition au 2 mai 2013.

quences d'une opération urbanistique ponctuelle respectivement à l'importance que revêt l'ensemble du secteur» et est gênée par «l'absence d'une image directrice cohérente». Elle demande enfin «qu'une étude d'ensemble soit réalisée par la direction de l'aménagement du territoire, conjointement avec la direction du patrimoine et des sites» et «souhaite être reçue par la Commission d'urbanisme afin d'examiner les différents plans localisés de quartier à l'étude dans ce secteur»<sup>4</sup>.

La CMNS a-t-elle été reçue par la Commission d'urbanisme afin d'examiner les différents PLQ à l'étude dans ce secteur ? Un manque de traçabilité dans le dossier ne permet pas aujourd'hui de répondre à cette question. Ce qui est certain, en revanche, c'est qu'aucune étude d'ensemble n'a été réalisée.

C'est ce que l'on apprend à la lecture du préavis du SMS du 23 avril 2007, qui réitère la remarque exprimée par la CMNS dans son préavis de 2005. Ledit préavis relève par ailleurs «que ce secteur comporte de nombreux objets de grande valeur patrimoniale», signalant route de Chêne 28 l'immeuble de style néo-médiéval construit en 1909 (celui-là même qui faisait de l'ombre à la maison disparue) et une villa de style Tudor, Clos-Belmont 10. Mais, pour la parcelle concernée, le préavis note seulement que le bâtiment qui l'occupe «n'a pas reçu une valeur de protection lors du recensement architectural». A ce stade, seule la direction du service des forêts, de la protection de la nature et du paysage émet un préavis défavorable (mais celui-ci, «au vu des nouveaux éléments versés au dossier», par ailleurs non mentionnés, deviendra favorable le 2 mars 2009).

N'étant «pas opposée à la démolition», la CMNS émet quant à elle un préavis favorable, sous réserve de lui fournir, avant commande des travaux de démolition, un reportage photographique complet avec repérage des prises de vue, ainsi qu'un dossier de plans de relevé, et de subordonner cette requête en démolition à l'autorisation par les autorités compétentes du projet de remplacement. Deuxième coup de pioche.

## Troisième coup de pioche

Située en zone de développement 3, la parcelle est soumise à la Loi générale sur les zones de développement (LGZD, L 1 35, art. 1 et suivants) qui préconise que la délivrance d'une autorisation de construire soit subordonnée à un PLQ, sauf dérogation. Cette dérogation est accordée, la parcelle se trouvant dans un périmètre de développement déjà fortement urbanisé<sup>5</sup>. La forme de la parcelle, un long rectangle le long d'un chemin devenu artère, finit sans doute par convaincre les autorités compétentes de se passer de tout PLQ. Troisième coup de pioche.

## Le dernier coup de pioche

En 2011, suite à une demande préalable en autorisation de construire pour un nouveau bâtiment rue Agasse 38, Ville et Etat présentent la nécessité de protéger le secteur Belmont/Agasse qui possède d'évidentes qualités architecturales, végétales et paysagères. Ils entament les démarches nécessaires à l'élaboration d'un plan de site du secteur<sup>6</sup>. Les qualités susmentionnées, précise l'exposé des motifs, avaient déjà été soulignées par le recensement de 1991 mais aussi par le plan directeur cantonal.

Mis à l'enquête en mars 2011, ce plan de site arrive aujourd'hui au terme de la procédure d'opposition. Il sera, il faut le souhaiter, validé prochainement par les autorités cantonales. Mais les trois maisons situées le long de l'avenue de l'Amandolier, comprises entre la route de Chêne et la rue Agasse, stigmatisées par la valeur jaune reçue lors du recensement de 1991, ne sont pas comprises dans le plan de site. Et pour cause ! L'autorisation de démolir l'une d'entre elles, peut-être la plus intéressante, est déjà publiée dans la FAO du 19 octobre 2011. Une autorisation qui, si elle est subordonnée à celle de reconstruire, ne peut plus être révoquée.

La CMNS se réfère à son préavis favorable de 2007 et ne revient pas – d'ailleurs le pourrait-elle ? – sur ses arguments de cette année-là et sur sa décision favorable. Dernier coup de pioche.

## Un recensement obsolète

Un recensement qui étonne par la faible valeur attribuée à cette belle construction de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'«absence d'une image directrice cohérente» de tout le secteur, un propriétaire qui désire rentabiliser sa parcelle, une dérogation accordée pour se passer de PLQ, un besoin toujours croissant de logements, une politique patrimoniale peu active et la quasi impossibilité de prendre des décisions courageuses, et c'est un nouveau fragment de patrimoine qui disparaît.

Dans ce cas, on voit que le temps passé entre la première intention et la démolition effective – plus de vingt ans ! – n'a eu aucune incidence sur le processus administratif engagé ni sur la qualité du bâti remplaçant et de son futur impact sur le paysage. Une barre massive et ennuyeuse ôtera le caractère aéré et charmant du croisement et fermera la pénétrante verte sur le secteur Agasse/Clos-Belmont, dont la Ville et l'Etat de Genève reconnaissent pourtant l'importance patrimoniale.

## Quelle solution pour l'avenir ?

Alors, les délicates villas 1900 de la périphérie sont-elles vraiment condamnées à disparaître ? Ce regrettable exemple illustre, comme le relève aussi l'article précédent (pages 1-2), la complexité du problème : une politique subordonnée à de multiples contraintes – dont on ne cherche pas à surmonter les contradictions – imposées par des intérêts divergents dont nul ne parvient à faire la synthèse car en amont n'existent pas d'outil de référence ni d'évaluation fiable. L'intégration du patrimoine dans la ville de demain ne peut se faire qu'en toute connaissance de cause, sur la base d'une documentation rigoureuse et d'une évaluation des valeurs du bâti pertinente, actualisée et, surtout, indépendante.

Au demeurant, l'extension urbaine n'intègre pas assez souvent une vision élaborée de son devenir. Elle se fait aujourd'hui presque toujours au coup par coup, en fonction des opportunités immédiates de construction, de densification ou de profit. Faute d'une planification du territoire qui tienne compte de toutes ses dimensions et qui permette d'organiser son développement tout en préservant le bâti digne d'être conservé, cette approche au gré des circonstances accentue le caractère hétéroclite, difficilement lisible du tissu urbain, miroir de la manière de gérer l'agglomération.

Suzanne Kathari  
Historienne

<sup>1</sup> Ce délai s'explique par la subordination de l'autorisation de démolir à celle de l'autorisation de construire.

<sup>2</sup> Le SMS a délégué les recensements à différents bureaux d'architectes. Il en résulte un travail très variable selon les mandataires et les critères retenus, avec des conséquences parfois catastrophiques lorsque des bâtiments, mal documentés, ont été sous-évalués. Par ailleurs, les plus anciens recensements datent de plus de trente ans et les valeurs attribuées n'ont, à ce jour, jamais été révisées malgré l'évolution de la notion de patrimoine.

<sup>3</sup> DTP, SMS, Rapport de visite du 11 janvier 1991.

<sup>4</sup> DAEL, SMS, Préavis de la sous-commission monuments et antiquités du 9 novembre 2005.

<sup>5</sup> Dérogation accordée sur préavis favorable du domaine de l'aménagement du territoire du 23 mai 2007.

<sup>6</sup> Les plans de site sont des plans d'affectation du sol qui décrivent les dispositions à prendre en vue d'assurer l'aménagement ou la conservation d'un site méritant d'être protégé (LPMNS art. 38-41).



# Le temple de Châtelaine en péril : analyse d'une infortune

Lorsque, en 2006, le soussigné, alors jeune architecte, a demandé la main de sa femme, il s'est dit que le temple de Châtelaine serait le plus bel endroit pour célébrer leur union. Mais force fut de constater que le viaduc de l'Écu ne serait pas du meilleur effet en arrière-plan d'une photo-souvenir... Les jeunes mariés se sont donc unis dans l'église catholique de Perly de Jacques Vicari, certes moins altérée mais figurant également sur la liste des bâtiments qu'il faudrait placer sous protection... La photographie du temple de Châtelaine, prise juste après sa réalisation, contextualise les méfaits d'une urbanisation discontinue depuis la date de sa construction jusqu'à nos jours. Aujourd'hui, l'Église protestante envisage sa démolition pour construire à sa place un édifice de 22 étages. Le destin malheureux d'une construction aussi représentative ne peut être passé sous silence et mérite d'être retracé.

Le temple de Châtelaine figure dans les ouvrages d'Isabelle Charollais, Jean-Marc Lamunière et Michel Nemeç, *L'architecture à Genève 1919-1975*, vol. 2 (DAEL et Editions Payot, 1999) et de Patrimoine suisse Genève (Catherine Courtiau, dir.), *XX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève. Promenades* (Editions Infolio, 2009). Ces deux publications tentent de familiariser et de réconcilier le lecteur avec l'architecture du XX<sup>e</sup> siècle et, plus particulièrement, avec celle des années 1950-1970, période faste mais dont l'appréciation ne fait guère l'unanimité dans le grand public.

En 2002, la Société d'art public s'interroge dans l'éditorial du n° 83 d'*Alerte* sur un problème récurrent: la sauvegarde du patrimoine du XX<sup>e</sup> siècle et les critères de recensement de l'architecture moderne. Dans son édition suivante, l'éditorial rappelle «l'urgence et la nécessité d'un inventaire légalisé des bâtiments et ouvrages d'art du XX<sup>e</sup> siècle»<sup>1</sup>. Le «groupe XX<sup>e</sup>» mis en place par la SAP propose alors que l'inventaire puisse simplement se fonder sur l'ouvrage *L'architecture à Genève 1919-1975* publié à l'initiative du DAEL.

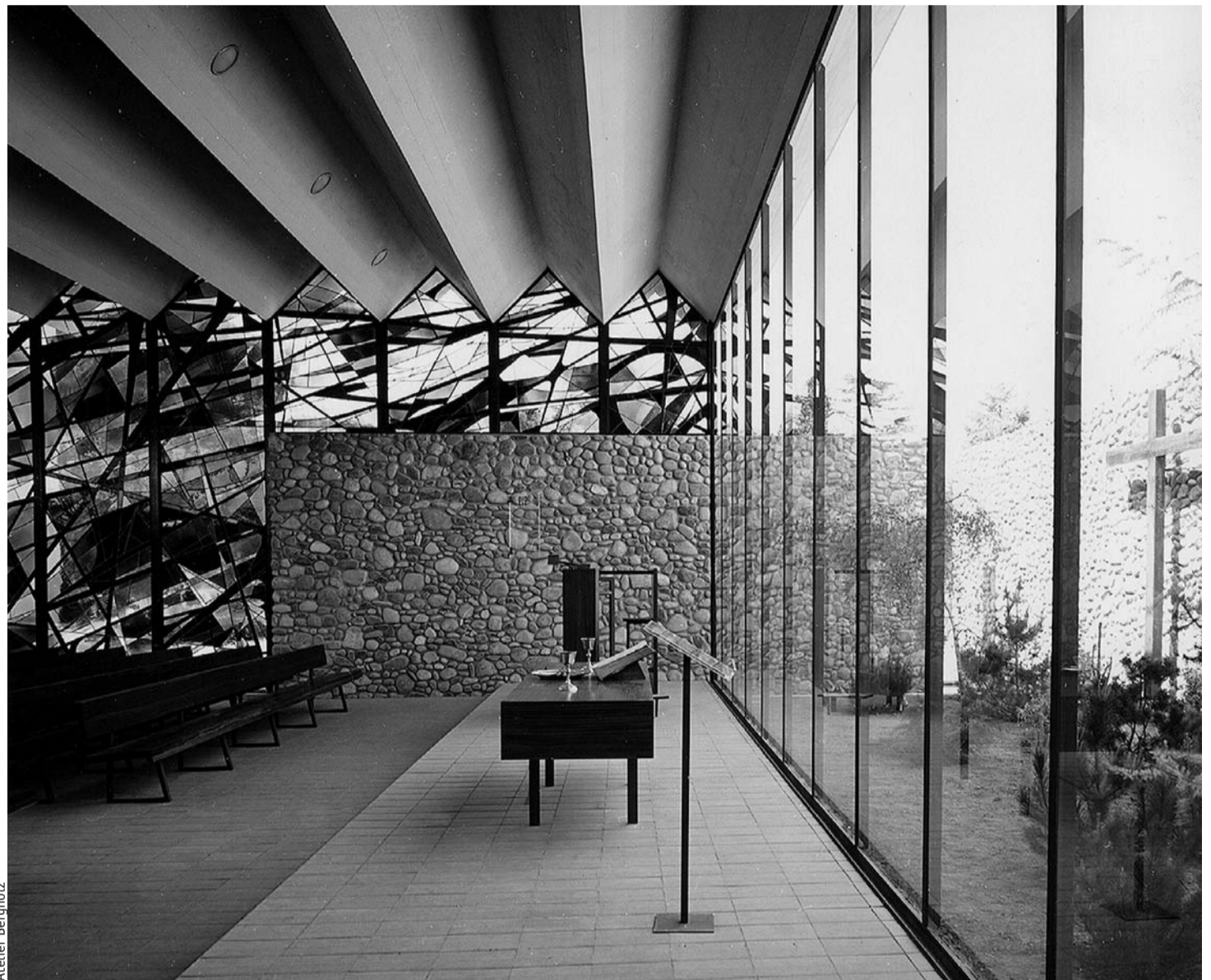
Ce même groupe se pose alors très justement la question «que perdons-nous, que gagnons-nous?» dans le cas d'une démolition liée à une intervention hasardeuse, ponctuelle, non inscrite dans un plan d'extension sectoriel réfléchi. Dans l'exemple du temple de Châtelaine, la réponse au «que perdons-nous?» paraît évidente alors que celle au «que gagnons-nous?» reste malheureusement ouverte au vu de la triste qualité et de l'absence de cohérence du «Projet urbanistique à Châtelaine» proposé par le bureau G&M<sup>2</sup>.

En parallèle, il est intéressant d'évoquer de récents concours d'architecture où le site incluait un bâtiment à valeur patrimoniale. Le cahier des charges de ces concours laissait à la libre appréciation des concurrents le loisir de conserver ou de démolir cet objet selon les dispositions du projet proposé. On peut citer notamment l'ancien bâtiment Troller à Fribourg, dernier spécimen d'une architecture en béton bouchardé, qui a heureusement fait place à la nouvelle école des métiers, par Graber et Pulver Architekten AG.

## La construction du temple dans un quartier en mutation

Jusqu'à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, le territoire de Châtelaine était resté essentiellement résidentiel. L'apparition, entre 1920 et 1940, des industries et du stade de football ouvrit la porte à une urbanisation déstructurée. La parcelle retenue en 1957 pour la construction du temple se situait à l'angle de l'avenue de Châtelaine (aujourd'hui route de Vernier) et l'avenue du Pailly, au croisement des deux axes stratégiques reliant les Charmilles à Vernier et Lancy à Cointrin, non loin de la voie ferrée. L'Église protestante n'a pas seulement cherché à situer la construction sur une artère bien en vue, le lancement du concours témoigne aussi de sa volonté de concevoir pour le nouveau temple une architecture de qualité.

Les planches du concours «LUX» montrent deux salles correspondant à deux étapes de la construction du groupe paroissial de Châtelaine. L'entrée est organisée au pied du clocher, sur un couloir rationnel qui dessert les locaux



Atelier Bergholz

Le temple de Châtelaine, André et Francis Gaillard architectes.

Extrait de *André Gaillard architecte*, par Christian Dupraz, Série «architectes du XX<sup>e</sup> siècle à Genève», Cahier FAS|GE, 2006



BGE-CLG

**Autour du temple de Châtelaine, un environnement profondément bouleversé qui pénalise le bâtiment.**

de services. De part et d'autre de cette distribution sont organisées, au nord, une salle de culte et, au sud, une salle paroissiale. Seule la salle de culte fut réalisée sur la partie nord du couloir de distribution, laissant un large pré ouvert vers l'avenue de Châtelaine.

Entre 1960 et 1967, un développement urbain peu harmonieux et mal maîtrisé fragilisa le temple. Mais l'assaut final lui fut porté en 1971-1973 avec la construction du



Lionel Spicher

puissant viaduc de l'Écu sur l'axe nord-sud Lancy-Cointrin, nouvelle ceinture de contournement ouest de Genève avant la construction de l'autoroute, qui enjamba le carrefour existant et vint surplomber le parvis du temple, étouffant la composition architecturale et spatiale imaginée par André et Francis Gaillard.

Aujourd'hui, dans un périmètre d'à peine un kilomètre, les jardins familiaux tutoient

les citernes de Vernier, les zones industrielles cachent les derniers quartiers de villas et les barres d'immeubles dansent entre les quelques petits plots parsemés au gré des espaces laissés disponibles. Au sud, le quartier de la Concorde tente aujourd'hui de densifier son bâti autour de son école. À l'est, vers la rue de Lyon, les zones artisanales et commerciales organisent le front de rue et cachent un rare quartier de villas si proche de la ville. Au nord,



Le temple de Châtelaine se trouve entouré de figures urbaines hétéroclites et disparates. L'ouest est quant à lui encore moins réjouissant: les citernes de Vernier nous emmènent jusqu'à l'autoroute, émulsion sonore du monde moderne.

### Contexte religieux et démographique

En 1960, Genève comptait 118 451 protestants et 123 816 catholiques<sup>3</sup>. C'est très exactement à partir de cette date que le nombre de protestants cessa de croître en culminant en 1990 à 87 558 par rapport à 181 206 catholiques. Cette courbe atteignait en 2011 l'écart significatif de 39 476 protestants et 130 310 catholiques<sup>4</sup>. Avec 120 000 personnes sans appartenance religieuse déclarée, la fréquentation des temples protestants à Genève décline irrémédiablement.

Il est intéressant de remarquer que la construction du temple de Châtelaine correspond à l'accélération de l'inversion de la courbe de l'appartenance protestante à Genève, tout comme à l'arrivée, dès les années 50, des immigrants en provenance de pays à forte croyance catholique. Genève comptait 35 192 étrangers en 1950, 61 426 en 1960 et 111 819 en 1970<sup>5</sup>. Les flux arrivent principalement de l'Italie puis, dès les années 70, de l'Espagne et enfin, dès la fin des années 80, du Portugal. Les immigrants français sont quant à eux régulièrement présents au vu de la géographie du canton.

Le temple de Châtelaine a également été construit à l'aube d'une forte croissance démographique à Genève avec les grands projets des cités-satellites comme La Cité Nouvelle

d'Onex (1959-1964), la Cité de Meyrin (1960-1964), la Cité du Lignon (1963-1971), Les Avanchets (1973-1977). Genève comptait 202 918 habitants en 1950 et 349 040 habitants en 1980, au terme de la construction des cités-satellites.

### Constat et objectifs

Puisqu'il y a de toute évidence quelques explications, urbanistiques, religieuses, démographiques, à la mort annoncée du temple de Châtelaine, puisque l'histoire a peut-être scellé le sort de cet objet patrimonial, il faut considérer cette perte comme une erreur à ne pas répéter. Il serait dès lors bienvenu d'intégrer une démarche professionnelle ouverte à la question du devenir de sa parcelle, en hommage à l'œuvre d'André et Francis Gaillard, mais aussi en signe de respect pour la ville que nous habitons.

Le potentiel de développement de Châtelaine est très important. La situation géographique de cette ancienne banlieue, entre la ville et Vernier, deuxième commune du canton, sa proximité avec le secteur en pleine mutation de la Concorde, la future halte RER, une desserte en transports publics importante et une amélioration des voies vertes utiles à la mobilité douce en feront un futur centre bienvenu en lieu et place de l'éclatement urbain et social que Vernier a subi au cours des cinquante dernières années.

Autour de la parcelle du temple, les nuisances sonores sont très fortes. Au vu des facilités d'accès du site, un objectif intéressant consisterait à y favoriser l'implantation d'activités économiques. Une affectation à du logement ne devrait être admise que si les

conditions d'habitat (protection contre le bruit, qualité des dégagements extérieurs, etc.) étaient garanties.

La centralité de la parcelle du temple de Châtelaine favoriserait la création d'un espace urbain renforcé par les projets de densification et irrigué par l'amélioration des espaces publics puis, à plus long terme, par une future halte RER. Ces articulations pourraient assurer les coutures d'un nouveau tissu urbain.

Si Châtelaine n'est plus aujourd'hui qu'un espace résiduel entre cités-satellites et centre-ville, il apparaît opportun de repenser son centre en y incluant, comme médiation urbaine, l'angle de la route de Vernier et de l'avenue de Prailly. Au lieu d'inscrire le projet à venir en rupture avec le temple, soit un immeuble inadéquat sur une parcelle chargée d'histoire et d'émotions, pourrait-on relancer le débat en élargissant la réflexion par un concours d'architecture ouvert qui permette d'obtenir une meilleure proposition, en d'autres termes de requalifier le lieu tout en restituant sa mémoire ?

Lionel Spicher  
Architecte

<sup>1</sup> Alerte n° 84 : « Décalage », sep.-oct. 2002.

<sup>2</sup> www.vernier.ch/dl.php/fr/52a880e2baef5/Presentation\_partie\_1.pdf

<sup>3</sup> Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Population résidante dans le canton de Genève selon l'appartenance religieuse, depuis 1960.

<sup>4</sup> OCSTAT, Population résidante dans le canton de Genève selon l'appartenance religieuse en 2011.

<sup>5</sup> OCSTAT, Population résidante selon la nationalité de 1888 à 2000.

# Pont de Carouge: plus ça change, plus c'est la même chose

Plus ça change, plus c'est la même chose, ironisait l'humoriste Alphonse Karr, né l'année de la construction du pont de Carouge. Un projet de « modernisation » de celui-ci est actuellement à l'étude par les services de la Ville de Genève. Un rapide coup d'œil dans les archives de *La Suisse* ou du *Courrier* nous révèle qu'il n'y a décidément rien de nouveau par-dessus l'Arve.

En 1986 déjà, un habitant de Carouge se scandalisait du « proche bétonnage » d'un ouvrage pourtant célébré au même moment pour son exemplarité européenne dans une exposition consacrée au bicentenaire de la cité sarde... Nous ne savons pas encore ce que le projet actuel nous réserve, la Ville de Genève ayant initié un processus bienvenu de consultation de toutes les parties concernées, dont Patrimoine suisse Genève qui a pu faire entendre son opposition à l'élargissement du tablier et à la destruction des balustrades. Mais en espérant que les interventions seront en 2014 plus attentives aux qualités historiques et constructives du monument, il n'est peut-être pas inutile de réécouter le message d'inquiétude et l'argumentaire patrimonial du citoyen concerné d'il y a 28 ans... (réd.)

### Une ombre sur le bicentenaire de Carouge<sup>1</sup>

Carouge fête cette année le deuxième centenaire de son accession au rang de ville. Cet événement est marqué – entre autres – par une exposition d'une densité et d'une qualité rares à Genève. Un catalogue de près de 700 pages d'une haute tenue scientifique l'accompagne et l'enrichit.

Ces documents sont particulièrement éclairants, car on y voit confirmée l'importance considérable de la cité sarde dans la diffusion des modèles architecturaux et urbanistiques dans l'Europe du dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Mais on y apprend également la valeur historique exceptionnelle du pont de Carouge; œuvre de Nicolas Céard réalisée entre 1808 et 1811. Un article du catalogue, signé Luciano Re, le compare aux ponts de Turin et souligne leurs « présences irremplaçables dans le paysage urbain » et le fait qu'ils constituent « un

événement fondamental dans l'histoire des deux villes et marquent un revirement décisif dans leur culture architecturale et technique », car « dans l'histoire des ponts en pierre, ils témoignent d'une phase décisive de la diffusion des principes de la technique moderne ». Leur importance, ajoute l'auteur, est d'autant plus grande que plusieurs ponts français présentant, pour l'époque de leur construction, les mêmes qualités innovatrices ont été détruits lors des guerres du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles.

Le pont de Carouge constitue donc un témoignage d'envergure européenne!

Quant à sa forme, l'exposition et le catalogue insistent sur son rôle d'aboutement de la ville et donc d'élément générateur du développement et de la structuration urbaine.

Lorsque l'on traverse le pont aujourd'hui, de Genève à Carouge, on découvre avec tristesse que sa tête amont, côté place de l'Octroi, a été défoncée et l'on doute que les personnes qui ont entrepris cette démolition aient visité l'exposition, lu le catalogue ou se soient même rendu compte de ce qu'un bicentenaire était célébré en l'honneur des qualités historiques de la vieille sarde. S'ils avaient au moins eu la curiosité d'ouvrir le catalogue, ils y auraient puisé un peu plus de science et surtout davantage de respect pour ce vénérable pont.

En effet, comment expliquer au visiteur, encore tout ébloui de l'exposition commémorative, ces marteaux-piqueurs attaquant la belle maçonnerie (d'origine) en pierre de taille; ces fragments brisés de la grosse moulure en « boudin » qui ceignait le tablier du pont; cette balustrade en fonte amputée (et dont on attribue le dessin au général Dufour); enfin, ces coffrages, qui annoncent un proche bétonnage et gommement irréversiblement la finesse de l'accrochage du pont à la berge ?

Nul doute non plus que l'on nous démontrera que ces travaux sont « modestes » et que de toute façon le pont de Carouge n'est plus dans son état d'origine (il fut en effet élargi en 1862 – la démolition a mis au jour les corbeaux en fonte de l'encorbellement – et asphalté en 1967).

A cela, nous répondrons que ce problème est affaire de simple bon sens: en vertu de quelle logique aberrante peut-on cautionner les erreurs du présent par celles du passé ?

Ces dernières années, la Ville de Carouge a fait un effort remarqué pour la sauvegarde de son patrimoine. Cette année, celle du bicentenaire (!), on aurait au moins pu éviter ce « couac » et tâcher plutôt, soit de ne pas altérer ce pauvre pont davantage, soit de lui restituer quelque chose de son identité d'origine, comme par exemple son dallage en granit noir noyé sous le macadam...

Ensuite, il faut bien dire qu'à force d'ajouter modifications et rajouts – si « discrets » soient-ils – on finit par dénaturer le monument au point de le rendre méconnaissable, ce qui est intolérable lorsque celui-ci a valeur de témoignage ou d'exemplarité historique.

Car ce n'est pas la dimension de l'intervention qui est ici en cause, c'est son principe.

Il ne faudrait pas que la « ville bâtie au siècle des Lumières » soit commémorée demain comme « la ville détruite au siècle des vandales »!

Benedict Winiger, Carouge

<sup>1</sup> Lettre de lecteur parue dans la rubrique « Libre opinion » du journal *Le Courrier* du 6 août 1986. Le même auteur a également écrit au quotidien *La Suisse*, qui a publié sa lettre dans sa rubrique « Dialogue » le 12 août 1986.

## Chronologie

1957

Concours d'architecture réservé aux architectes de confession protestante à Genève, avec un jury composé de Pierre Braillard, Arthur Lozeron, Henri-Robert Von der Mühl. Il est remporté par les architectes André et Francis Gaillard.

13 décembre 1958

Publication dans le *Journal de Genève*: pose de la première pierre.

1958-1959

Construction du temple.

1971-1973

Construction du viaduc de l'Ecu.

Décembre 2002

Le temple de Châtelaine figure sur la liste d'une vingtaine de bâtiments dressée par la Société d'art public et soumise au DAEL pour demande de classement.

Octobre 2003

Proposition d'inscription à l'inventaire du temple de Châtelaine par la CMNS.

27 novembre 2013

La *Tribune de Genève* annonce que le temple d'André et Francis Gaillard est voué à la démolition et qu'un nouvel ensemble comprenant une tour de 22 étages doit le remplacer.



Cecilia Maurice de Silva

## Question

par Michel Brun

**Sur la façade de quel bâtiment de la ville de Genève se trouvent encore 3 crochets de ce type (à préserver) permettant d'attacher chevaux et bovins ?**

La première réponse correcte adressée à notre secrétariat sera récompensée par le livre *XX<sup>e</sup>. Un siècle d'architecture à Genève*. Résultat du concours dans notre prochaine édition.



## Lectures

**Les Serres. Le génie architectural au service des plantes.** Photographies: Adrien Buchet  
Textes: Yves-Marie Allain, Lucile Allorge, Yves Delange, Françoise-Hélène Jourda.  
Actes Sud, 2013, 272 p. richement illustrées

Une serre [...] est en général destinée à la production agricole. Elle peut être aussi un édifice architectural d'agrément qui satisfait l'esthétique par sa forme et par les plantes qu'elle contient, ou qui satisfait la curiosité. Wikipedia

Around d'elle, la serre chaude, pareille à une nef d'église, et dont de minces colonnettes de fer montaient d'un jet soutenir le vitrail cintré, était ses végétations grasses, ses nappes de feuilles puissantes, ses fusées épanouies de verdure. Emile Zola, *La Curée*

L'ancêtre des serres est à trouver aussi bien dans les orangeries des grandes propriétés des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles que dans les armoires<sup>1</sup> hébergeant des arbrisseaux en espalier installés contre les faces arrière des terrasses en gradins orientées vers le soleil, que l'on découvre par exemple dans le parc du château de Sans-Souci à Potsdam et qui paraissent s'inspirer des jardins suspendus de Sémiramis.

La révolution industrielle survenue au XIX<sup>e</sup> siècle donne le jour à un nouveau modèle architectural, celui de la serre, et permet la réalisation de constructions entièrement vitrées, dotées d'une structure en filigrane réalisée en fonte et en acier<sup>2</sup>. En ce qui concerne le verre, des progrès technologiques tant au niveau de la composition chimique que de la fabrication proprement dite permettent de réaliser des feuilles de verre de plus grande taille, quasi transparentes, allant couramment jusqu'à des dimensions de 2 par 4 pieds (env. 60x120 cm), tout en abaissant le coût. Une démarche identique au niveau de la fabrication des profilés en fonte et en acier permet la réalisation d'éléments modulaires disponibles sur catalogue, y compris les éléments purement décoratifs qui renforcent le caractère de résille de ces structures.

Le modèle architectural de la serre qui, à l'origine, était destinée à accueillir des plantes, a peu à peu débordé de son rôle initial au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qu'il s'agisse du Crystal Palace de Londres<sup>3</sup>, des constructions destinées à accueillir des expositions internationales ou universelles, telles le Grand et le Petit Palais à Paris, voire des couvertures de quais des grandes gares européennes ou des marchés couverts tels les pavillons de Baltard des Halles de Paris.

Et de nos jours, le modèle poursuit son évolution dans le cadre de la création de parois vertes et de jardins verticaux, rendus possibles par l'arrosage au goutte-à-goutte, les engrais liquides et la culture hors sol.

C'est de tout cela que s'inspire et se nourrit le magnifique livre réalisé sous la direction d'Adrien Buchet. Après une série de textes introductifs, mettant en lumière l'historique, le

rôle et le fonctionnement, ainsi que la problématique de ce type d'objet, le lecteur découvre vingt-cinq monographies de serres et d'ensembles de serres datant des origines de ce type de construction à nos jours, disséminés dans toute l'Europe<sup>4</sup>. Constituant un corpus de réalisations exceptionnelles, parmi les plus belles, les plus remarquables et les plus majestueuses, elles ont été photographiées avec amour par le même Adrien Buchet, qui fait preuve d'une maestria étonnante, en soulignant l'aspect aérien, irisé, immatériel de ces structures en filigrane qui s'apparentent à des bulles de savon évanescences.

En procédant à l'analyse de ces réalisations architecturales de pointe, dont toute une série figure d'ores et déjà au patrimoine mondial de l'UNESCO, le lecteur découvrira certaines des règles majeures de l'architecture portant sur la mise en œuvre d'éléments modulaires répétitifs transcendée par la cristallisation en une forme globale, qui incarne, selon Le Corbusier, «le jeu savant, correct et magnifique des volumes assemblés sous la lumière».

Pour conclure, nous aimerions reprendre les termes de l'architecte Jean-Marc Lamunière, auteur de la serre irisée du Jardin botanique: «La serre est un ailleurs [...]. L'appel des voyages extravagants. Un autre lieu. On ne le parcourt pas, on y erre, on s'y perd, comme dans une jungle»<sup>5</sup>.

Un grand moment de rêve... et un must pour un programme de visites architecturales et botaniques exceptionnelles.

Jean-Pierre Lewerer

<sup>1</sup> Il faut se représenter un dispositif limité à une face avant et supérieure, ainsi que des joues latérales, la face arrière étant constituée par le mur sur lequel vient s'accrocher la plante en espalier. La face avant peut ne pas être vitrée et est alors constituée d'un grillage que l'on garnissait de paille durant l'hiver. Le tout était destiné à protéger les végétaux du gel.

<sup>2</sup> Les premières serres présentent fréquemment une structure mixte bois/métal. Un exemple de belle qualité figurait dans les jardins du domaine Rothschild à Pregny. Démontée et restaurée dans les années 1990 par un atelier de chômeurs, cette serre est aujourd'hui implantée sur les terrains du Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève.

<sup>3</sup> Une maquette de grande taille est exposée au Musée d'architecture du Palais de Chaillot et permet de visualiser l'audace exceptionnelle de cette construction mythique conçue par Joseph Paxton, édifée en 1851 à Hyde Park pour abriter la *Great Exhibition* de 1851 et dans laquelle furent intégrés un certain nombre d'arbres de grande taille plantés dans le parc. Après avoir été démonté et déplacé sur un autre site, le *Crystal Palace* a été détruit par un incendie en 1936. Sur une structure en acier et en fonte, de petits chariots chargés de feuilles de verre de 2 pieds de large et 4 de long (env. 60x120 cm), occupés par deux ouvriers poseurs, roulaient sur les profilés comme sur des rails. Se recouvrant partiellement à la manière des ardoises, leur pose en arête de poisson permettait aux eaux de pluie et de condensation de se déverser dans le profilé porteur traité en gouttière et relié à des descentes d'eau.

<sup>4</sup> A notre connaissance, l'un de ces objets au moins, implanté à la porte d'Auteuil, est menacé par le projet d'agrandissement du stade Roland-Garros. Même si les cinq serres principales inscrites au patrimoine historique ne devraient finalement pas être touchées, l'ensemble n'en sera pas moins fragilisé.

<sup>5</sup> Jean-Marc Lamunière et Alberto Sartoris, *Dessins pour une serre. Conservatoire et Jardin botaniques de la Ville de Genève*, EPFL, Département d'architecture, 1986.

## Visites

### EXCURSIONS DE PRINTEMPS

**Samedi 5 avril: journée à Zurich**, découverte de la villa Patumbah, nouvelle « maison du patrimoine », et à Aarau, prix Wakker 2014, visite du Kunsthhaus.

**Du 23 au 25 mai, voyage en Bourgogne.** Visite de l'abbaye de Fontenay, du chantier médiéval de Guédelon, du château de Saint-Fargeau et du parc archéologique de Bibracte.

Il reste quelques places! **Renseignements et inscription (jusqu'au 13 mars)** auprès du secrétariat, tél. 022 786 70 50.

### UNE EXCURSION DANS LE PIÉMONT, AU CŒUR DE LA VALLE DI SUSA, DU 26 AU 28 SEPTEMBRE 2014

Un des lieux de transit obligés pour les pèlerins en provenance d'Europe occidentale par le col du Mont-Cenis sur la Via Francigena, la Vallée de Suse a conservé sa vocation de passage. L'autostrada a remplacé les chemins muletiers, l'Europe veut y faire passer le tracé du TGV qui rapprocherait Lyon de Turin de quelques minutes. Cette magnifique vallée mérite que l'on s'y arrête pour visiter son riche patrimoine culturel.

#### Programme (provisoire):

La **Sagra di San Michele**, abbaye commencée à la fin du X<sup>e</sup> siècle sur le mont Pirchiriano, l'une des sources d'inspiration du célèbre roman d'Umberto Eco *Le Nom de la rose*. **Suse**, avec ses monuments de l'époque romaine et du Moyen Age, comme l'arc d'Auguste et son aqueduc, l'amphithéâtre, la Porta Savoia, le château de la comtesse Adélaïde, la cathédrale San Giusto et d'autres bâtiments religieux de grand intérêt. La **chapelle Saint-André de Ramats** avec ses fresques.

Le **fort d'Exilles**, qui figure parmi les fortifications les plus imposantes de la région. La partie amont de la vallée a été française de 1343 à 1713, la frontière se situant alors non loin de ce fort. Célèbre grâce à la légende selon laquelle il fut pendant des années le refuge de l'Homme au masque de fer. **Salbertrand** et son église dont les parois ont été entièrement recouvertes de fresques en 1506. Le **château de Villar Dora**, résidence féodale située sur une petite colline rocheuse au centre du bourg. L'**abbaye de Novalesa**, fondée en 726 au pied du Mont-Cenis et qui devint un des centres culturels les plus importants du Moyen Age. La **chapelle d'Oulme** avec ses peintures murales de 1534, récemment découvertes et restaurées. **D'autres atouts:** un magnifique paysage; la possibilité d'exercer vos connaissances en franco-provençal car la partie basse de la vallée parle encore le *patouà*.

## Conférences



### LE LOGEMENT AU XX<sup>e</sup> SIÈCLE CONSERVATION OU DÉMOLITION ?

Dans le cadre de son cycle «Habiter le patrimoine», l'Office du patrimoine et des sites propose cette année une soirée de conférences consacrée au logement du XX<sup>e</sup> siècle. Celui-ci pose un défi de taille aux conservateurs du patrimoine.

L'architecture fonctionnelle, symbolisée par les réalisations du Mouvement moderne et les grands ensembles d'après-guerre, souffre d'une image négative. Dans de nombreux cas, les matériaux et techniques utilisés, conjugués à de fréquents déficits d'entretien, ont contribué à la détérioration des constructions, rendant plus aiguë la question de leur conservation ou de leur démolition.

Cette manifestation donnera l'occasion d'examiner la situation aussi bien genevoise qu'internationale, à travers la restauration de l'immeuble Clarté, le cas du Lignon, ainsi qu'une présentation du contexte et d'exemples français et britanniques.

#### Jeudi 10 avril 2014, 19 h-21 h

Les Salons, rue Bartholoni 6, 1204 Genève

#### Accueil dès 18 h 45

**19 h:** introduction, par **Sabine Nemec-Piguet**, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites.

#### Conférences

- Une restauration exemplaire: l'immeuble Clarté de Le Corbusier et Pierre Jeanneret (1932), par **Jacques Louis de Chambrier**, architecte, Genève
  - Les logements de la croissance... Quel héritage?, par **Richard Klein**, architecte, historien, professeur à l'ENSAP de Lille
  - Démolition, transformation, réhabilitation: trois types d'interventions sur du logement social d'après-guerre au Royaume-Uni, par **James Dunnett**, architecte, ancien co-président de DOCOMOMO-UK
  - Restaurer les « cités satellites » des années 60: Le Lignon dans le panorama européen, par **Franz Graf**, architecte, professeur à l'EPFL
- Discussion  
**21 h:** Apéritif de clôture



### Je commande le livre «XX<sup>e</sup>. Un siècle d'architectures à Genève»

Je commande \_\_\_\_\_ ex. au prix de CHF 58.- (48.- pour les membres de Patrimoine suisse)

Nom _____	Prénom _____
Année de naissance _____	Profession _____
Adresse _____	
N° postal, lieu _____	
Date _____	Signature _____

### J'adhère à Patrimoine suisse Genève

- membre affilié à Patrimoine suisse, recevant le journal *Alerte* et la revue *Patrimoine*: minimum 70.- / couple 80.- / collectif 105.- / étudiant 40.-
- membre de soutien 150.-

### Je m'abonne à alerte

- 4 numéros (un an) pour 20.-

Talon à retourner à Patrimoine suisse Genève, Case postale 3660, 1211 Genève 3

## alerte

#### Paraît 4 x l'an

**Editeur** Patrimoine suisse Genève, section genevoise de Patrimoine suisse  
**Président** Robert Cramer

#### Rédaction

Cecilia Maurice de Silva  
**Ont collaboré à ce numéro**  
Michel Brun, Erica Deuber Ziegler, Suzanne Kathari, Jean-Pierre Lewerer, Lionel Spicher

#### Secrétariat

Claire Delaloye Morgado  
Case postale 3660, CH-1211 Genève 3  
tél. 022 786 70 50 (matin). info@patrimoinegeneve.ch  
**Graphisme** Pierre Lipschutz, promenade.ch  
Imprimé sur papier 100% recyclé  
Molésion Impressions, Meyrin  
© 2014, Patrimoine suisse Genève

www.patrimoinegeneve.ch  
www.patrimoinesuisse.ch

**Prochaine parution: été 2014**  
Délai rédactionnel: 11.4.2014